

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>	<i>Titre</i>		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

24-11-280

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

24-11-281

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-11-282

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4. Information

4.1 Stationnement interdit en période hivernale

Le maire rappelle qu'à partir du 15 novembre, il sera interdit de stationner la nuit, entre 22 h et 7 h du matin, dans les rues de la ville afin de faciliter les opérations de déneigement. Cette interdiction sera en vigueur jusqu'au 1^{er} avril.

Le maire rappelle aussi que les entrepreneurs en déneigement doivent obtenir un permis de la Ville et déposer une liste de leurs clients.

4.2 Alliance de l'énergie de l'Est

Deux annonces importantes ont été faites dans les dernières semaines. Il s'agit d'une entente de mise en œuvre d'une zone de 1 000 mégawatts sur le territoire de l'Alliance. Cette entente est un partenariat avec Hydro-Québec.

L'autre annonce concerne la priorisation de 3 axes de transport d'électricité, dont une nouvelle ligne au Bas-St-Laurent ainsi que des travaux aux postes de Rivière-du-Loup et de Matapédia ce qui aura pour effet de désenclaver la Gaspésie.

4.3 Halloween

Le comité a choisi d'offrir la même formule que l'an dernier soit des pôles répartis dans la Ville au lieu d'une activité concentrée sur la 1^{re} Avenue. C'était une très belle soirée. La Ville remercie tous les bénévoles qui font le succès de cet événement.

4.4 Centre de Formation Professionnelle

Début octobre le Centre de service scolaire des Chic-Chocs, par le biais du Centre Micheline-Pelletier, a obtenu une carte de formation de conduite d'engins de chantier. Cette formation sera maintenant offerte régulièrement et de façon permanente.

Le Centre Micheline-Pelletier a aussi doublé le nombre d'admissions pour la formation de monteurs de lignes.

4.5 Clinique dentaire

Plus tôt cette année, le gouvernement a instauré une assurance dentaire. Pour des raisons politiques, la clinique de Sainte-Anne-des-Monts n'acceptait pas cette assurance. Simon a travaillé avec le gouvernement fédéral et cette assurance est maintenant reconnue par la clinique dentaire. Pour obtenir l'assurance, il faut respecter certains critères et remplir le formulaire en ligne.

4.6 Conférence de presse

Une conférence de presse aura lieu le 12 novembre à 10 h 00 dans la salle du conseil. Un investissement majeur sera annoncé.

5. Administration

5.1 Ouverture de poste – Préposé(e) à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus possible pour Yvan Gagné de se conformer à l'horaire de travail du poste de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que monsieur Gagné est prêt à rester en poste le temps qu'il faudra pour le remplacer;

24-11-283

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de préposé à la l'entretien ménager.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers des mois d'avril à septembre 2024

Les états financiers des mois d'avril à septembre 2024 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-11-284

6.2 Approbation des écritures au journal général des mois d'avril à septembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour les mois d'avril à septembre 2024, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024

Les états comparatifs au 30 septembre 2024 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-11-285

6.4 Approbation des comptes payés et à payer au 31 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 40671 à 40717, pour un montant de 348 659,61 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 40718 à 40805, pour un montant de 596 620,23 \$
- Pour un total de 945 279,84 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

24-11-286

6.5 Demande d'aide financière – Défilé de Noël

CONSIDÉRANT que le Défilé de Noël souhaite renouveler son activité festive le samedi 7 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder au Défilé de Noël une aide financière de 1 000 \$.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

24-11-287

8.1 Adoption du second projet de Règlement 24-966 modifiant le règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-966 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du Règlement 24-966 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle Ra.59 à même la totalité de la zone à dominance commerciale Cc.3 et d'y autoriser tous les usages déjà permis en zone Ra.59;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 29 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le second projet de Règlement 24-966 modifiant le règlement de zonage 04-620, copie du premier projet de règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

24-11-288

9.1 Autorisation de paiement 4 à Groupe Ohméga - Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-022 acceptant la soumission du Groupe Ohméga pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement #4 accompagné du 4^e décompte progressif des travaux qui a été approuvé par la firme de surveillance Kwatroe;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les intervenants concernant la portion des travaux réalisés du 1^{er} au 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une quittance partielle était requise et qu'elle a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 17496 au Groupe Ohméga au montant de 217 526,45 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-11-289

9.2 Autorisation de paiement – Les Entreprises Mont-Sterling – Agrégat d'asphalte

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) Volet entretien des routes locales, soit une somme de 83 011 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a un projet-pilote sur les routes St-Joseph-des-Monts et Noël-Pelletier pour tester un agrégat d'asphalte;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé aux Entreprises Mont-Sterling la préparation de 7 000 tonnes d'agrégats d'asphalte et qu'elle en a obtenu 4 000 tonnes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des factures des Entreprises Mont-Sterling, soit la facture 108016297 au montant de 21 925,87 \$, la facture 108016300 au montant de 19 833,56 \$ et la facture 108016306 au montant de 16 147,59 \$, pour un montant total de 57 907,02 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

10. Loisirs

24-11-290

10.1 Autorisation de présentation d'un projet SEMO - programme Contrat d'intégration au travail pour entretien des patinoires extérieures

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet SEMO présenté dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail d'Emploi-Québec, pour l'embauche d'un (1) journalier pour l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2024-2025;

Que la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Lucie Bélanger, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet;

Que la Ville s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par la mesure Contrat d'intégration au travail du SEMO dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

24-11-291

10.2 Embauche de Frédérick DeRoy au poste de responsable de la vie aquatique

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation et la confirmation en poste de Lucie Bélanger à la direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de Lucie Bélanger et Martin Richard, directeur général, à l'effet que monsieur DeRoy possède toutes les qualifications nécessaires pour occuper le poste de responsable de la vie aquatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur Frédérick DeRoy soit engagé à titre de Responsable de la vie aquatique, sans période de probation, selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, au salaire du 8^e échelon de ce poste (classe 3). Monsieur DeRoy conservera son ancienneté et ses avantages sociaux;

Que monsieur DeRoy entre en fonction le mercredi 6 novembre 2024.

ADOPTÉE

11. Incendie

24-11-292

11.1 Autorisation de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les

compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Gaspésie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Gaspésie;

D'autoriser Joshua Boulé, gestionnaire à la formation, à soumettre la demande et effectuer toutes les démarches requises pour le suivi de celle-ci.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-11-293

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
